

Laval, le 14 Janvier 2026

**Mesdames, Messieurs les présidents de club  
Monsieur le Président du Comité départemental**

**Objet : Compétition départementale par équipes GA**

*Dossier suivi par Franck Guillerm, DTG (06 60 33 10 09)*

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez joints à ce courrier les organigrammes pour la compétition départementale par équipes, qui aura lieu les 07 et 08 Février 2026 au gymnase **Marcel Théard, 51 Rue d'Hilard 53000 Laval**.

**Particularités :**

Le nombre important d'équipes en filière fédérale nous contraint de mettre en place un double jury à l'agrès comme nous l'avions fait auparavant.

Le club organisateur devra prévoir une personne au sol et à la poutre pour chronométrier les mouvements.

De manière générale, les organigrammes ont été faits de façon à ce que les GAM puissent tourner le plus indépendamment possible des GAF pour éviter de les retarder.

**Conditions d'engagements :**

- Les droits d'engagements sont de :
  - 18 € par équipes pour les catégories performances et fédérales A
  - 14 € par équipes pour les catégories fédérales B
- Le règlement des droits d'engagements doit se faire **entre la date de forclusion et la date de compétition**, et si possible par virement bancaire.

**Gestion des échauffements :**

- Un échauffement articulaire sera permis pour toutes les catégories en salle annexe entre 30 et 40 minutes avant l'heure de compétition (Prévoir 15 minutes d'avance ou de retard).
- Pour les échauffements à l'agrès, des précisions sont données sur les organigrammes.

**Modifications des organigrammes/compositions d'équipes :**

L'établissement de l'organigramme se fait de manière à arranger le plus possible les clubs.

Les entraîneurs ont la possibilité jusqu'à la date de forclusion, en faisant la demande, d'intervertir, et seulement d'intervertir, leurs propres équipes si l'organigramme le leur permet.

Le changement de composition d'équipe, conformément aux règles fédérales, est à effectuer sur Engagym avant la date de forclusion. Au-delà de cette date, seul un changement pour raison médicale et par conséquent justifié par un certificat médical pourra être accepté.

**Aucun autre changement ne sera accepté.**

**Réglementations :**

- **Date de forclusion : Dimanche 1er Février, 23h59.**
- Les forfaits sont à signaler **avant la date de forclusion**.
- L'amende pour les forfaits déclarés hors délai, conformément à la réglementation technique, est de **200 € par équipe**.
- Si le forfait hors délai est justifié par un certificat médical l'amende ne sera pas appliquée mais les droits d'engagements restent acquis au comité.
- Toute absence de juge est sanctionnée, conformément à la réglementation technique, par une amende de **305 €**.
- Un contrôle des licences aura lieu avant l'entrée sur le plateau de compétition.
- Vous devez veiller au bon téléchargement des musiques via DJ GYM sur le site fédéral et ce avant le **Jeudi 05 Février. (Prévoyez les également sur une clé USB)**
- Les juges sont à engager avant la date de forclusion via Engagym.

Comptant sur votre compréhension

Sportivement

Franck Guillerm  
DTG CD 53